

Les Ordonnances Macron de 2017 ont mis un terme à l'existence du CHSCT. Désormais, tous les élus du CSE ont les mêmes attributions et bénéficient à ce titre de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de SSCT, financée par l'employeur. Article L.2315-18 du Code du Travail.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser le fonctionnement et les attributions du CSE en matière de Santé, Sécurité au Travail.
- Initier les élus du CSE aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

PROGRAMME DE LA FORMATION

MODULE 1 : PRESENTATION GENERALE DE L'INSTANCE

- Fonctionnement du CSE
- Fonctionnement de la Commission SSCT
- Attributions du CSE en matière de SSCT

MODULE 2 : LA PROTECTION DES SALAIRES AU TRAVAIL

- Principes généraux de prévention
- Accidents, maladies et Harcèlement
- Structure et aménagements des locaux
- Règles de sécurité
- Conditions de travail

MODULE 3 : L'EVALUATION DES RISQUES ET LEUR PREVENTION

- Inspecter, Enquêter, Alerter
- Document Unique

MODULE 4 : PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

- Définir les RPS et détecter les situations
- Connaître les contraintes à l'origine des situations de RPS en entreprise
- Comprendre son rôle et appréhender le cadre légal et réglementaire des RPS
- Analyser et prendre du recul sur les situations de souffrance pour mieux orienter

MODULE 5 : LA QUALITE DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT)

- Introduction
- La définition de la QVCT
- Le cadre législatif de la QVCT
- Les grands principes de la QVCT
- Les critères de la QVCT
- La finalité de la démarche QVCT
- L'objectif à atteindre
- La démarche QVCT
- Le questionnaire QVCT

PRÉ REQUIS

Être membre du CSE.

ACCESSIBILITÉ

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions. Attentifs à vos besoins, n'hésitez pas à nous contacter pour la faisabilité de votre formation.

MODALITÉS

- **Durée de la formation** : 5 jours. (3 jours uniquement en cas de renouvellement de mandat).
- **Nombre de participants** : Minimum 2 personnes, Maximum 12 participants par session de formation.
- **Tarif indicatif (en fonction du lieu de formation)**: à partir de 5 300€ jusqu'à 5 900€ Net de TVA.
(Tarif en vigueur pour une seule session de formation. Pour plusieurs sessions, merci de nous consulter soit par téléphone, soit par mail afin d'obtenir un devis personnalisé en fonction de vos réels besoins).
- Formations en INTRA entreprise uniquement. Possibilité de faire de la formation en distanciel, via TEAMS.
- **Prise en charge de la formation** : Employeur et/ou OPCO.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Supports d'animation pédagogique utilisés en vidéo-projection.
- Formations en INTRA entreprise, utilisation des infrastructures existantes sur place (tableau papier ou effaçable), tables, chaises, mur clair pour la projection.

MOYENS TECHNIQUES

- Projection d'un PowerPoint.
- Enseignement pratique sous forme d'études de cas, exercices, mises en situations ...
- Dossier remis en fin de formation avec documents et support de formation.

EVALUATION

Le formateur évalue les acquis théoriques du stagiaire au moyen d'un QCM.

DOCUMENT DÉLIVRÉ

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation.